

N° 7795⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI**portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020
sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19**

* * *

AVIS DU COLLEGE MEDICAL**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL
AU MINISTRE DE LA SANTE**

(29.3.2021)

Madame la Ministre,

Le Collège médical a l'honneur de vous informer qu'il réitère son avis du 8 mars 2021 au sujet sous rubrique avec les mêmes considérations.

Dans le cadre de ces considérations il tient à saluer le tendre effort projeté pour retourner à un précaire équilibre de vie des citoyens, à savoir l'ouverture des terrasses, évidemment sous conditions hygiéniques strictes.

Il s'étonne par contre des heures d'ouverture prévue, à savoir de 6h à 18h, alors que le changement vers l'heure d'été entretemps opéré, conditionnera qu'à 6h il fera encore sombre alors que la clarté du jour sera prolongée à 20h.

Le Collège médical se permet donc de proposer en toute logique une ouverture des terrasses de 7h à 20h.

Par ailleurs le Collège médical a constaté que le règlement grand-ducal mentionné dans l'article 13(2) de la Loi sous rubrique n'a toujours pas trouvé d'exécution, respectivement est en révision, de façon que les dépôts des médicaments n'ont malheureusement toujours pas eu lieu dans les maisons de retraites et de soins, limitant ainsi la prise en charge sur place par les médecins traitants. Le Collège médical voit une urgence certaine à remédier à cette situation.

Conscient que ces propositions pourront trouver votre approbation, le Collège médical avise favorablement le présent projet de modification de la loi du 17 juillet 2020, aux fins de maintenir en place les mesures restrictives actuelles.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président,
Dr Pit BUCHLER

